

Concours de création d'objets recyclés



PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ

“un lien à promouvoir”

● **FÊTE PATRONALE DU GOSIER** ●
DU 14 AU 25 AOÛT 2014

• *Règlement du concours de création d'objets recyclés* •

• Article 1. – Objet

Dans le cadre de la fête patronale du Gosier autour du thème «Proximité et solidarité, un lien à promouvoir», La Ville du Gosier organise un concours de création d'objets réalisés à partir d'éléments recyclés.

• Article 2. – Inscription au concours

L'inscription se fait à la Direction des Affaires Culturelles et Touristiques du Gosier - 66 Boulevard du Général de Gaulle- 97190 Le Gosier – Tel : 0590 859 060

Mail : serviceculturel@villedugosier.fr, la fiche d'inscription et le règlement sont téléchargeables sur le site de la ville www.villedugosier.fr

• Article 3. – Jury

Un jury sera constitué, prendra connaissance de l'ensemble des créations et délibérera pour choisir les 3 premiers gagnants.

• Article 4. – Présentation des objets devant le jury

Le jury prendra connaissance des créations le jour de l'exposition qui se déroulera le Dimanche 17 Août 2014 à 15 H à Cocoyer, Fon à fa.

• Article 5. – Date de remise de prix

La remise des prix aura lieu le Dimanche 17 août 2014 à Cocoyer, Fon à Fa dans le cadre de la fête du quartier n°2.

• Article 6. – Lots à gagner

Les prix seront dotés comme suit : 1er prix : 100€ - 2ème prix : 80€ - 3ème prix : 50€

• Article 7. – Dispositions particulières

La ville se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre des participants est insuffisant ou pour toute autre raison qui lui semblera légitime. Les objets recyclés primés pourront être présentés sur le site de la ville ou au sein d'une publication éditée par la Ville.

• Article 8. – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute information, veuillez contacter la Direction des Affaires Culturelles et Touristiques de la Ville du Gosier au 0590 85 90 60